

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES AU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2023**

(Code général des collectivités territoriales, article L2121-25)

Présidence de M. Florian Bercault, maire

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 septembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Jonathan Guilemin (à partir de 19 h 09), Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Paul Le Gal-Huaumé, James Charbonnier, Chantal Grandière, Pierrick Guesné (jusqu'à 20 h 34), Samia Soultani, Vincent d'Agostino et Lucile Perin, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Bruno Flécharde a donné pouvoir à Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Laurent Paviot a donné pouvoir à Bruno Bertier, Nadège Davoust a donné pouvoir à Geoffrey Begon, Caroline Garnier a donné pouvoir à Georges Poirier, Sébastien Buron a donné pouvoir à Christine Droguet, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Kamel Ogbi (jusqu'à 19 h 09), Rihaoui Chanfi a donné pouvoir à Guillaume Agostino, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Patrice Morin, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Didier Pillon a donné pouvoir à Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Vincent d'Agostino (à partir de 20 h 34) et Henri Renié a donné pouvoir à Lucile Perin.

Était absente

Gwendoline Galou, conseillère municipale.

Georges Poirier et Lucile Perin sont désignés secrétaires.

S523 - TUEC - 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ PORTANT SUR LA CONCESSION DE LA ZAC FERRIÉ PRÉSENTÉ À LA COLLECTIVITÉ PAR LA SPL LMA ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

Bruno Bertier n'a pas pris part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S523 - TUEC - 2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ PORTANT SUR LA CONCESSION DE LA ZAC GARE PRÉSENTÉ À LA COLLECTIVITÉ PAR LA SPL LMA ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

Bruno Bertier n'a pas pris part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S523 - RHTF - 1 - APPROBATION DES COMPTES RENDUS FINANCIERS ANNUELS 2022 PORTANT SUR LES CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT DU SITE DE HAUTE-CHIFFOLIÈRE ET DE LA MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE (MSP) FERRY PRÉSENTÉS À LA COLLECTIVITÉ PAR LA SEM LMA

Bruno Bertier n'a pas pris part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S523 - RHTF - 2 - SEM LAVAL MAYENNE AMÉNAGEMENTS - RAPPORT DU MANDATAIRE 2022

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S523 - RHTF - 3 - SPL LAVAL MAYENNE AMÉNAGEMENTS - RAPPORT DU MANDATAIRE 2022

Bruno Bertier n'a pas pris part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S523 - VŒU - VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL 26 SEPTEMBRE 2023 ADRESSÉ À MADAME BORNE, PREMIÈRE MINISTRE, MONSIEUR DARMANIN, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET MONSIEUR ATTAL, MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S523 - I - STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 2023-2026

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S523 - II - MISE À DISPOSITION ET D'UTILISATION DES LOCAUX RUE SOUCHU
SERVINIÈRE POUR LA CRÉATION D'UNE BOURSE DU TRAVAIL

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S523 - III - MODIFICATION DE LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU
CONSEIL MUNICIPAL DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES
(COMMISSION CONSULTATIVE DU COMMERCE NON SÉDENTAIRE,
COMMISSION PARITAIRE DES INDUSTRIELS FORAINS ET COMMISSION
EXTRA-MUNICIPALE DU COMMERCE)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S523 - IV - SOLIDARITÉ AVEC LE MAROC ET LA LYBIE

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S523 - V - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À L'ORPAL

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S523 - RHTF - 4 - SOUSCRIPTION ET INSTRUCTION D'UN PRÊT RÉSONANCE VERT
DE 500 000 € AUPRÈS DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE
ANJOU MAINE

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, neuf conseillers municipaux s'étant abstenus (James Charbonnier, Didier Pillon, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Samia Soultani, Vincent D'Agostino, Lucile Périn et Henri Renié).

S523 - RHTF - 5 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE - AFFECTATION DÉFINITIVE
DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022 - ADOPTION

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, huit conseillers municipaux s'étant abstenus (Didier Pillon, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Samia Soultani, Vincent D'Agostino, Lucile Périn et Henri Renié).

S523 - RHTF - 6 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR L'EXERCICE 2023

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, six conseillers municipaux s'étant abstenus (Didier Pillon, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Samia Soultani, Pierrick Guesné et Vincent D'Agostino).

S523 - RHTF - 7 - RÉGULARISATION CRÉDITS DE TVA DE L'ÉTABLISSEMENT MOS -
REPRISE SUR PROVISIONS

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, quatre conseillers municipaux s'étant abstenus (Didier Pillon, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul et Samia Soultani).

S523 - RHTF - 8 - RÉVISION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S523 - RHTF - 9 - AUTORISATION DE PROGRAMME "CENTRE ADMINISTRATIF MUNICIPAL"

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S523 - RHTF - 10 - CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À L'ACQUISITION DE PRESTATIONS DE TÉLÉPHONIE FIXE ET D'ABONNEMENT INTERNET

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S523 - CRV - 1 - FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE 2023

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S523 - CRV - 2 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL 53 DANS LE CADRE DU VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA CRÉATION D'UN CINÉMA PARTICIPATIF

Camille Pétron en tant qu'élue intéressée au sein de la FAL 53 s'est retirée de la séance et n'a pas pris part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S523 - TUEC - 3 - CESSION D'UN TERRAIN SITUÉ QUARTIER FERRIÉ, PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION DB NUMÉRO 142, À L'ASSOCIATION ADAPEI 53

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S523 - TUEC - 4 - APPROBATION DU DÉCLASSEMENT PARTIEL DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER SITUÉ DANS L'EMPRISE DES FUTURES HALLES GOURMANDES DE LA PLACE DU 11 NOVEMBRE

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S523 - TUEC - 5 - CESSION D'UN BIEN IMMEUBLE SITUÉ SUR UNE PARTIE DE LA PARCELLE CI028 SISE 53 ET 53BIS RUE DU VAL DE MAYENNE À M. LOUIS FAGUER

La délibération a été retirée de l'ordre du jour du conseil municipal.

S523 - TUEC - 6 - DÉCLASSEMENT ET CESSION DE PARCELLES SITUÉES RUE MAURICE RAVEL À MÉDUANE HABITAT

Patrice Morin, Bruno Bertier, Georges Hoyaux, Béatrice Ferron, Georges Poirier, Rihaoui Chanfi, Geoffrey Begon, Samia Soultani et James Charbonnier, en tant que représentants de la ville au conseil d'administration de Méduane Habitat, Kamel Oghi en tant que représentant de Laval Agglomération et Vincent d'Agostino en tant qu'élu intéressé au sein de Méduane Habitat ne prennent pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S523 - TUEC - 7 - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE CONCERNANT L'ACQUISITION DE L'IMPASSE DU PANORAMA AUPRÈS DU SYNDICAT DE LA RÉSIDENCE DU PANORAMA

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S523 - TUEC - 8 - ACQUISITION DE PORTIONS DE LA RUELLE DES CORNETTERIES CADASTRÉES CL 748 VOLUME 1 et CL 749 VOLUME 1 AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ LSI ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S523 - TUEC - 9 - ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN SITUÉE 9B RUE DE LA TUILERIE À THÉVALLES AUPRÈS DE MONSIEUR ET MADAME PANNIER GABRIEL

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S523 - TUEC - 10 - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'ALIÉNATION DU CHEMIN RURAL DE LA TANGOURDERIE À SAINT-PIERRE-LE-POTIER ET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S523 - TUEC - 11 - FORÊT COMMUNALE DE BOIS GAMATS : ASSIETTE DES COUPES DE BOIS DE L'EXERCICE 2023 DANS LES FORÊTS RELEVANT DU RÉGIME FORESTIER

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S523 - TUEC - 12 - RAPPORT ANNUEL 2022 DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DU CHAUFFAGE URBAIN

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S523 - TUEC - 13 - RAPPORT ANNUEL 2022 DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S523 - TUEC - 14 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET LAVAL AGGLOMÉRATION
- MODALITÉS DE RÉPARTITION DU PRODUIT 2023 DES FORFAITS
POST-STATIONNEMENT (FPS)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S523 - TUEC - 15 - VALIDATION DU CONTRAT DE DSP CONFIE À LA SPL LAVAL MAYENNE
AMÉNAGEMENTS POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE
STATIONNEMENT EN OUVRAGE ET SUR VOIRIE ET PERMISSION DE
SIGNATURE PAR L'EXÉCUTIF

Florian Bercault, Bruno Bertier, Georges Poirier, Patrice Morin et Geoffrey Begon se sont retirés de la séance et n'ont pas pris part au vote. Geneviève Pham-Sigmann et Henri Renié, via leurs mandataires, n'ont pas pris part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, une conseillère municipale s'étant abstenue (Marie-Cécile Clavreul).

S523 - TUEC - 16 - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSÉ PAR
TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE RELATIF À LA PASSATION ET
L'EXÉCUTION DE MARCHÉS PUBLICS D'ACHAT, DE FOURNITURE
ET DE GESTION DE CONTRATS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE

Guillaume Agostino s'est retiré de la séance.

Guillaume Agostino et Isabelle Eymon ne prennent pas part au vote en tant que représentants de la ville au sein de Territoire d'Énergie Mayenne (TE53).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S523 - VQC - 1 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES AGATES
ROSES

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S523 - VQC - 2 - CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UN PROJET ÉDUCATIF
TERRITORIAL ET D'UN PLAN MERCREDI

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S523 - VQC - 3 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'UNION
SPORTIVE LAVALLOISE SECTION BASKET RELATIVE AU
DÉVELOPPEMENT DES TERRAINS DE BASKET 3 X 3

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S523 - VQC - 4 - CRÉATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE
PAIEMENT (AP/CP) "GYMNASE NOÉMIE HAMARD"

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S523 - VQC - 5 - DEMANDES D'AUTORISATION TEMPORAIRE EN VUE DE LA RÉALISATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ DANS LE CADRE DU PLAN HÉRITAGE MAYENE 2024 MIS EN ŒUVRE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE

Bruno Bertier, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Camille Pétron, Antoine Caplan et Nadège Davoust via son mandataire, en tant que conseillers départementaux de la Mayenne, n'ont pas pris part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affiché le 28 septembre 2023.

La directrice du département
vie citoyenne et vie institutionnelle,




Anne-Sophie Lespiauc

